



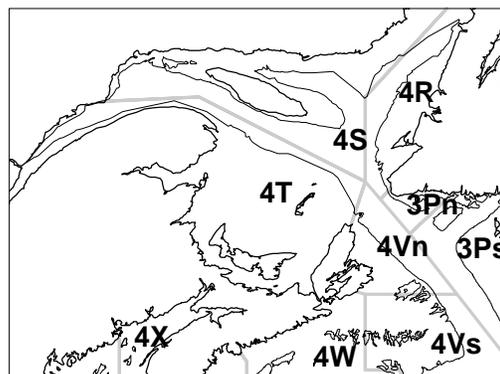
## Plie rouge du sud du golfe du Saint-Laurent

### Renseignements de base

La plie rouge est un poisson plat côtier dont la répartition dans l'ouest de l'Atlantique s'étend à partir du sud du Labrador jusqu'à la Georgie. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (division 4T de l'OPANO), la plie rouge est limitée aux environs des Îles-de-la-Madeleine et à la partie sud de 4T : baie des Chaleurs, secteur de la Miramichi-Vallée Shédiac, détroit de Northumberland et baie St-Georges. Elle est associée à des fonds mous ou modérément durs et à des profondeurs de moins de 40 m. Elle s'accommode bien d'une certaine échelle de températures d'eau et peut survivre dans des eaux dont la température est au point de congélation. Dans toute son aire, elle migre de façon saisonnière à partir de la côte, et dans le sud du golfe, elle passe l'hiver dans les estuaires. Le frai a lieu à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Les femelles pondent plusieurs centaines de milliers d'oeufs qui se déposent au fond, adhérant aux roches et à la végétation. Les larves dérivent dans les eaux de surface pendant deux à trois mois avant la métamorphose. Le taux de croissance varie largement d'une région à l'autre, les femelles atteignant la maturité sexuelle à environ 25 cm et les mâles, à environ 20 cm. Les plies rouges se nourrissent de façon opportuniste de divers organismes benthiques, principalement des mollusques et des petits crustacés. Elles se nourrissent également des oeufs d'autres rassemblements de géniteurs, notamment le capelan et le hareng. Dans le sud du golfe, des pêches localisées au moyen de filets maillants modifiés (filets tramails) sont pratiquées au printemps et à l'automne sur les frayères de hareng afin de capturer la plie rouge.

La plie rouge de la division 4T n'a pas été assujettie à la gestion par quota. Au moment du moratoire de la pêche de la morue de l'Atlantique en 1993, on s'est demandé si les espèces dont le quota n'était pas restreint, comme la plie rouge, n'allaient pas faire l'objet d'un effort dirigé plus intense. La première évaluation de l'état du stock a eu lieu en 1994.

La plie rouge de la division 4T contribue à des pêches d'appât localisées et à des pêches limitées à des fins de consommation. Elle est aussi capturée accessoirement dans le cadre des pêches de la morue, de la merluche blanche et de la plie canadienne; cependant, depuis l'interdiction de la pêche de la morue, elle fait l'objet d'une pêche dirigée. La pêche dans la division 4T est pratiquée principalement par des bateaux aux engins mobiles de moins de 45 pieds. La chair de la plie rouge est de bonne qualité et, dans certaines parties de son aire, comme dans le nord-est des États-Unis, elle constitue une prise de valeur pour les pêcheurs sportifs et commerciaux.



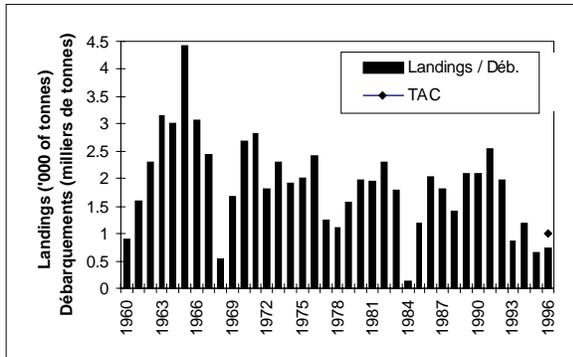
### La pêche

**Gestion :** Un quota prudent de 1 000 t a été fixé pour la première fois dans le cadre de la pêche de la plie rouge de la division 4T en 1996. Ce quota a été maintenu en 1997. Dans le détroit de Northumberland et aux Îles-de-la-Madeleine, le maillage approuvé pour les engins mobiles dans le cadre des pêches dirigées de la plie était de 130 mm pour les culs-de-chalut (mailles carrées). Dans la baie des Chaleurs et sur le banc Miscou, le maillage approuvé était de 145 mm (mailles carrées). En 1996, les pêcheurs de plie canadienne et de plie grise aux engins mobiles ont dû adopter un maillage minimal de 155 mm (mailles carrées). Pour les filets maillants, le maillage minimum était de 140 mm. Des restrictions ont été imposées en 1993 relativement à la taille minimale de la plie rouge. La pêche a été interdite lorsque le nombre de plies rouges de moins de 25 cm de longueur dépassait 20 % du total des captures de cette espèce, selon les observateurs en mer. Des pêches ont aussi été interdites lorsque les prises accidentelles de morue ou de merluche blanche dépassaient 10 % du poids total des captures dans le cadre des pêches dirigées de la plie rouge. En 1995, les permis spéciaux de pêche d'appât ont été éliminés dans le sud du golfe afin de réduire les captures de

jeunes poissons plats. La vérification à quai a permis de noter la composition des prises selon la longueur, offrant un moyen de déceler les rejets en mer.

#### Plie rouge de 4T - débarquements en tonnes

Année	1970-79		1980-89		1993	1994	1995	1996
	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.				
TAC								1 000
Total	1 991	1 671	869	1 183	662			745



#### Débarquements annuels et TAC de plie rouge de 4T.

Les **débarquements** de plie rouge dans la division 4T se sont chiffrés à 745 t en 1996, une hausse par rapport à leur niveau de 1994 (662 t). Ils ont atteint une moyenne annuelle de 1 886 t depuis 1960. Le maximum de débarquements déclarés dans la division 4T a été celui de 1965, à 4 412 t, et le plus faible, celui de 1984 (149 t). Les chaluts à panneaux continuent de dominer la pêche, ayant débarqué 64 % de la plie rouge de 4T en 1996, bien que les filets maillants aient contribué annuellement à environ 35 % des débarquements depuis 1993. Les débarquements de plie rouge ont diminué depuis 1991; cependant, ils ont fluctué largement d'une année à l'autre et la tendance à long terme n'est pas évidente. Cela pourrait refléter les difficultés éprouvées au niveau des statistiques sur les prises de plie rouge; de fausses déclarations et des prises non déclarées pourraient avoir entraîné une sous-estimation des débarquements au cours de plusieurs années.

La pêche de la plie rouge était une pêche d'appât importante dont les statistiques officielles sur les débarquements ne tiennent pas toujours compte.

L'**effort** minimal de pêche de la plie rouge a été évalué depuis 1991 pour l'engin dominant, le chalut à panneaux, à partir des journaux de bord où est inscrit le nombre de jours de pêche. Les données des journaux de bord, avant 1991, étaient insuffisantes pour évaluer l'effort nominal. Cet effort a diminué depuis 1991, la plus forte baisse ayant eu lieu en 1993, à la suite du moratoire de la pêche de la morue. L'effort nominal depuis 1993 est relativement stable. Le nombre de jours de pêche de tous les chalutiers qui ont déclaré des captures de plie rouge a diminué passant de 12 000 jours en 1991 à environ 1 200 jours en 1996. En 1991, les bateaux qui pêchaient directement la plie rouge ont déclaré environ 2 000 jours en mer, débarquant 1 690 t; en 1995, l'effort nominal est passé à 504 jours, pour 387 t de plies. En 1996, l'effort nominal et les débarquements ont augmenté à 671 jours et 437 t, respectivement.

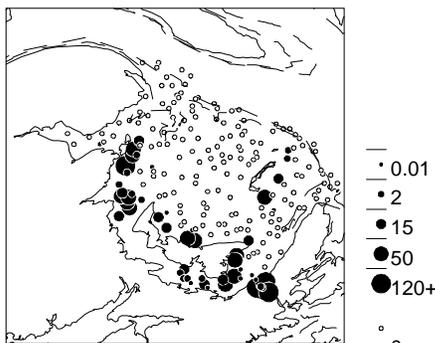
L'évaluation de l'état de la plie rouge de 4T a commencé en 1994 et les **données biologiques** sur la pêche (p. ex., captures selon l'âge, croissance, estimation de la mortalité) n'ont pas été entièrement incorporées aux analyses. L'échantillonnage au port pour déterminer la composition selon l'âge et la longueur des captures commerciales a été effectué chaque année depuis 1983. Une analyse des fréquences de longueurs dans les prises commerciales, si l'on combine les captures de tous les engins, ne donne pas une tendance claire de la taille modale depuis 1983, bien que la taille maximale de la plie rouge dans les prises commerciales pourrait avoir diminué depuis la fin des années 1980. Les données sur la

fréquence de longueurs dans les relevés de recherche n'indiquent pas de tendances du recrutement. Le poids moyen de la plie rouge capturée dans le cadre des relevés de recherche a diminué avec les années.

La taille à laquelle la plie rouge se reproduit a été évaluée par rapport au règlement actuel sur la taille minimale de 25 cm. Les données ont été analysées à partir de deux relevés réalisés pendant la saison de reproduction, en mai 1987 et en avril 1991. La taille à laquelle 50 % des femelles frayent était de 23,6 et 26,4 cm au cours des deux relevés; 95 % des femelles avaient frayé à 29,5 et 29,7 cm. Pour les mâles, 50 % avaient atteint la maturité à 23,8 et 20,4 cm et 95 % étaient matures à 31,2 et 24,8 cm.

### *État de la ressource*

La répartition de la plie rouge dans le sud du golfe peut être déterminée au moyen des données du relevé de recherche.

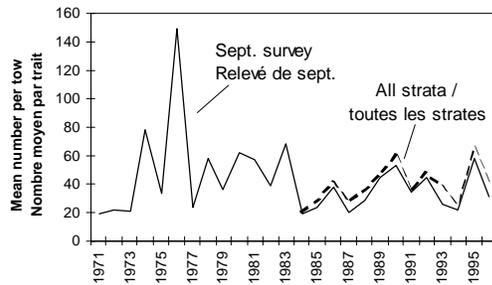


**Captures de plie rouge (kg par trait) du relevé de recherche de 1996 dans la division 4T.**

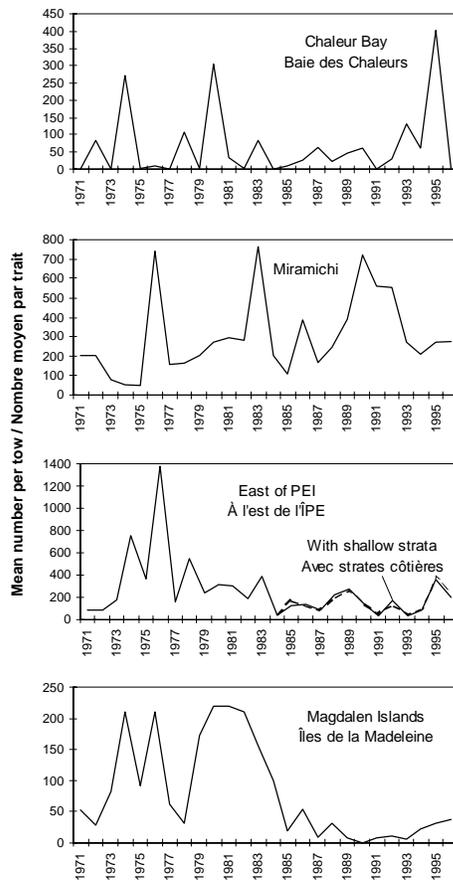
L'évaluation de l'état des stocks était basée sur les tendances des débarquements et l'effort nominal, auxquels viennent s'ajouter les tendances de l'abondance selon le relevé de recherche de 4T. Les relevés ont été

réalisés chaque année en septembre depuis 1971 au moyen de chalutiers de recherche.

Au cours du **relevé de recherche** de 1996, les captures moyennes dans les strates principales étaient de 32 plies rouges par trait. En ajoutant aux calculs les strates en eau peu profonde, 42 plies rouges par trait ont été capturées en 1996. L'abondance variait différemment selon les secteurs de 4T. Dans le secteur de la baie des Chaleurs, les captures ont fluctué largement, montant jusqu'à une moyenne de 404 par trait, en septembre 1995, mais baissant, en 1996, jusqu'à une moyenne de moins d'un poisson par trait. Des augmentations abruptes semblables de l'indice ont été observées en 1974 et en 1980. Dans le secteur de la Miramichi, les taux de capture étaient relativement faibles au cours des années 1970, mais les prises étaient exceptionnelles en 1976 et 1983. Les taux de capture ont augmenté vers la fin des années 1980 jusqu'à atteindre un sommet en 1990-1992, puis ont baissé jusqu'à un niveau moyen. Dans le sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard, les taux de prise les plus élevés ont été enregistrés au milieu des années 1970, mais ils ont baissé jusqu'à des valeurs relativement faibles ces dernières années. Les captures de plie rouge près des Îles-de-la-Madeleine ont augmenté chaque année par rapport à leur niveau de la période de 1989-1993, mais sont demeurées bien en deçà du taux de capture maximal enregistré du milieu des années 1970 au début des années 1980.



### Biomasse et taille de la population de plie rouge de 4T, selon les relevés de recherche.



### Indice d'abondance de la plie rouge dans les secteurs de 4T, selon le relevé de septembre.

Toutes les estimations de la **population** et de la **biomasse** de plie rouge devraient être considérées comme des évaluations

minimales ou des indices de l'abondance de la plie rouge. La population totale de plie rouge de 4T en 1995 était d'environ 75 millions de poisson, soit une biomasse minimale de 11 600 t.

Il existe une certaine **incertitude** au sujet des débarquements causée par les fausses déclarations de plie rouge comme plie canadienne et par les captures non déclarées, destinées à servir d'appât pour la pêche du homard ou à des ventes privées.

Les **taux de capture à des fins commerciales** n'ont pas été calculés dans le cas de la plie de 4T à cause des récents changements d'engin et de l'augmentation de la pêche dirigée vers la plie rouge.

Il est possible que les relevés de recherche reflètent mal la véritable abondance de la plie rouge de 4T. La plie est répartie dans les eaux peu profondes à la limite côtière des relevés de poisson de fond. Les fluctuations annuelles de la répartition en profondeur de la plie rouge ou de la répartition des échantillons pourraient contribuer aux fluctuations du taux de prise.

### Perspectives

Il n'est pas possible présentement de **prédire** l'abondance de la plie rouge de 4T. Dans certaines zones du sud du golfe, les indices d'abondance révèlent que la ressource est à un niveau intermédiaire d'abondance relativement aux 25 dernières années. Plusieurs unités des stocks de plie rouge se trouvent probablement dans 4T et leur abondance varie différemment avec le temps. Les débarquements de plie rouge de 4T ont diminué depuis 1991; cependant, la diminution s'est accompagnée d'une baisse de l'effort de pêche par les chaluts à

panneau, principal engin de pêche de la plie rouge de 4T.

### ***Considérations en matière de gestion***

Il faudra améliorer les déclarations de captures de plie rouge afin d'éliminer les fausses déclarations et d'obtenir une meilleure estimation des prises non déclarées. Des mesures ont été prises pour réduire les rejets en mer de plie rouge de taille non réglementaire. Il importera de continuer à surveiller la composition des prises commerciales selon la taille, directement en mer et dans les ports de débarquement, afin de déceler les rejets en mer, le cas échéant, et de prendre les mesures appropriées. De plus, il faut faire des recommandations par zone géographique plus petite, en fonction de la structure du stock.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

Communiquez avec :

Roderick Morin  
Pêches et Océans Canada  
Direction des sciences  
Région des maritimes  
Centre des pêches du Golfe  
C.P. Box 5030  
Moncton (N.-B.) E1C 9B6

Téléphone : (506) 851-2073  
Télécopieur : (506) 851-2387  
C. élec. : MorinR@gfc.dfo.ca

### ***Référence***

Morin, R. et I. Forest-Gallant. 1997. Assessment of NAFO Division 4T winter flounder in 1996 (sous presse). Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks. Doc. rech. 97/69.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus de consultation régionale  
Région des Maritimes  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
CANADA B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
C. élec. : v\_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet : <http://csas.meds.dfo.ca>

*The English version is available on request at the above address.*

